

PROTOCOLE NON RÉGLEMENTÉ POUR L'ADMINISTRATION DE CRÈMES SOLAIRES SANS PABA

Le présent protocole définit les règles selon lesquelles une crème solaire sans PABA peut être administrée dans un centre de la petite enfance, dans un service de garde en milieu familial ou dans une garderie. Le formulaire d'autorisation doit être signé par le parent. Le titulaire d'un permis de centre et la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou le titulaire d'un permis de garderie s'engage à respecter toutes les règles prévues au protocole.

LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Dans le cadre du présent protocole, une crème solaire doit être utilisée pour protéger la peau contre les rayons du soleil et leur danger. Elle ne peut cependant être appliquée à des bébés de moins de six mois.

Les crèmes solaires utilisées dans le cadre du présent protocole **ne doivent pas contenir de PABA**, ce produit présente certaines contre-indications allergiques. Le centre, la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou la garderie peut avoir son propre contenant de crème solaire; les marques de commerce utilisées doivent être inscrites au protocole.

Les indications inscrites sur le contenant de crème solaire doivent en tout temps être respectées.

Le parent doit être avisé si l'enfant a été mal protégé du soleil, si l'on observe une insolation ou si des lésions cutanées sont apparues à la suite d'une application de crème solaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les rayons du soleil pénètrent la peau et peuvent causer une insolation mineure ou grave. Certains cancers de la peau seraient de plus imputables en partie aux coups de soleil attrapés étant enfant. Il importe donc de bien protéger la peau des enfants.

À cette fin, une bonne crème solaire, avec un facteur de protection solaire (FPS) de 15 ou plus, doit être utilisée pour les bébés de six mois et plus et les jeunes enfants.

Les crèmes solaires doivent d'abord être testées sur une petite partie de la peau, de préférence sur la partie interne de l'avant-bras, pour s'assurer qu'elles sont bien tolérées. Dans le cas contraire, un autre produit doit être utilisé.

Il est recommandé d'utiliser un produit genre lait ou crème. Contrairement à d'autres produits qui peuvent contenir de l'alcool, il risque moins d'irriter la peau fragile des petits.

CE QU'IL FAUT FAIRE

... pour prévenir les insulations

Les bébés de moins de six mois ne devraient pas être exposés aux rayons directs du soleil. Les crèmes solaires n'étant pas recommandées pour les très jeunes enfants, il faut toujours les installer à l'ombre.

Les bébés de six mois et plus et les jeunes enfants doivent être protégés comme suit :

- ▶ éviter toute exposition lorsque le soleil est particulièrement ardent, entre 11 heures et 14 heures;
- ▶ leur faire porter un chapeau et un chandail léger (tee-shirt);
- ▶ appliquer une crème solaire au moins 15 à 30 minutes avant de les sortir, ce qui permet aux ingrédients de bien protéger la peau; procéder comme suit :
 - appliquer soigneusement de la crème sur le visage en évitant les paupières; les enfants ont tendance à se frotter les yeux et certains produits solaires peuvent être très irritants. Si, malgré ces précautions, l'enfant a les yeux rouges ou irrités, il faut changer de produit;
 - appliquer de la crème sur le corps de l'enfant en protégeant particulièrement l'arrière des genoux et le dessus des pieds; même si l'enfant porte un tee-shirt et un chapeau, lui appliquer de la crème sur le cou, les épaules, la poitrine et la tête, s'il a peu de cheveux, car les rayons du soleil traversent les tissus légers, en particulier s'ils sont mouillés;
 - dans la mesure du possible, se laver les mains entre chaque application de crème solaire; toujours le faire lorsque l'enfant présente des lésions sur la peau.

Le présent protocole est une adaptation d'un protocole préparé par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et révisé par l'Association des pédiatres du Québec. L'information qu'il contient est conforme à l'état des connaissances sur le sujet (1998).

FO-644 (2000-08)

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LES CRÈMES SOLAIRES SANS PABA

Les parents ne sont pas tenus de signer ce protocole. Toutefois, l'administration de crèmes solaires sans PABA ne peut se faire sans une autorisation écrite des parents. Les parents peuvent s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'autorise _____

(nom du centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste conformément à la loi ou nom de la garderie selon le cas)

à administrer, conformément au présent protocole, les crèmes solaires sans PABA vendues sous les noms commerciaux suivants :

Marque de commerce

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

FO-644 (2000-08)